Rapport annuel 2017

Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

RRCCUQ

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT **2**

ADMINISTRATION **5**

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION **13**

SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME **17**

PLACEMENT **21**

PERSPECTIVE 2018 **32**

MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE **33**

ÉTATS FINANCIERS **35**

Mot du président

Intégrité — Respect — Sens des responsabilités — Prudence— Collaboration

(Les valeurs auxquelles souscrivent tous les membres du Comité de retraite)

C'est avec une grande fierté que je qualifie l'année 2017 comme étant une année charnière pour le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ). Après plusieurs années de revendications auprès de Retraite Québec, je suis heureux de vous annoncer que le RRCCUQ est l'un des premiers régimes de retraite à cotisations déterminées au Québec à offrir un système de décaissement à la retraite pour les participants. Cette réalisation n'aurait jamais vu le jour sans l'implication des membres du Comité de retraite et la confiance des participants envers le régime.

De plus, j'ai le plaisir de vous annoncer que le RRCCUQ a enregistré de solides résultats en 2017, particulièrement quant au fonds régulier. En effet, dans des marchés boursiers haussiers, les gestionnaires du fonds régulier ont réalisé un rendement de 10,6 %, soit une valeur ajoutée de 2,6 % par rapport à notre portefeuille de référence. Ce rendement positif provient principalement de l'investissement dans les actions canadiennes et étrangères. Vous trouverez dans ce rapport annuel à la section « Placements » tous les détails des rendements générés.

Encore cette année, même avec les frais d'implantation du système de décaissement, le Comité de retraite a réussi à contenir les coûts totaux, incluant les frais reliés aux gestionnaires, au gardien de valeurs, l'administrateur externe et à la Direction, à 0,47 % du total de l'actif du Régime, soit le taux de frais de gestion le plus bas depuis la mise en place du Régime. Comme spécifié dans les rapports annuels précédents, l'objectif quant aux frais de gestion est de ne pas dépasser 0,80 %. Nous avons donc atteint notre objectif une fois de plus.

L'année 2017 fut très occupée sur le plan de l'administration du Régime, plus spécifiquement par :

- L'implantation du système de décaissement et les modifications nécessaires au règlement;
- La révision de la politique de placement et l'évaluation des mandats des gestionnaires;
- La gestion des risques.

Chaque année, les membres du Comité de retraite portent une attention particulière au rapport de la répondante à l'éthique, Mme Magalie Jutras, qui fait part des déclarations sur les conflits d'intérêts et des déclarations sur les avantages et les cadeaux. Aucune problématique concernant la déontologie n'a été soulevée.

Par ailleurs, la formation des membres est aussi considérée comme un investissement par le Régime. Celle-ci permet aux membres du Comité de prendre les meilleures décisions dans l'intérêt des participants tel que le prescrit la loi.

LE COMITÉ DE RETRAITE, LE COMITÉ EXÉCUTIF ET LE COMITÉ DE PLACEMENT

Le Comité de retraite est un comité paritaire composé de huit représentants élus par les participants actifs, d'un représentant élu par les participants non actifs, de huit représentants nommés par les constituantes, d'un membre indépendant et d'un secrétaire. Ce comité a tenu quatre rencontres en 2017 et le taux de présence a été de 80 %.

Le Comité exécutif est, quant à lui, composé de cinq membres soit : le président, le vice-président, un représentant élu par les représentants des chargés de cours, un représentant nommé par les représentants des constituantes et le secrétaire du Régime. En 2017, le Comité exécutif s'est réuni à quatre reprises et le taux de présence a été de 94 %.

Le Comité de placement est, quant à lui, composé de six membres soit : deux représentants élus par les représentants des chargés de cours, deux représentants nommés par les représentants des constituantes, un membre externe et le secrétaire du Régime. Le président du Comité de retraite assiste régulièrement aux réunions du Comité de placement à titre d'invité. En 2017, le Comité de placement s'est réuni à six reprises et le taux de présence a été de 100 %.

En 2017, l'UQAC a désigné M. Érick Chamberland à titre de représentant institutionnel en remplacement de M. Éric Pilote. L'ÉTS a désigné Mme Élaine-Annie Bédard à titre de représentante institutionnelle de son établissement en remplacement de M. Claude Marchand. Je tiens en votre nom et au mien à remercier MM. Marchand et Pilote pour leur implication au Régime et à souhaiter la bienvenue à M. Chamberland et à Mme Bédard. À la fin de l'année 2017, Mme Jacynthe Drolet, représentante institutionnelle de l'UQAM, nous a annoncé son départ pour la retraite. Mme Drolet s'est grandement impliquée au sein du Régime en siégeant notamment de nombreuses années au Comité de placement et je la remercie grandement pour son engagement et son apport, qui ont été fort appréciés durant les 13 dernières années. M. Jean Bégin a été nommé pour lui succéder. Il a entrepris son mandat au début de 2018. Je souhaite également la bienvenue à M. Bégin.

LA DIRECTION

L'année 2018 sera encore occupée pour les comités et la Direction. Voici quelques dossiers qui seront étudiés durant cette année :

- L'administration et la promotion du système de décaissement;
- Le suivi de modifications apportées à la politique de placement;
- La poursuite du travail sur la gestion des risques;
- Et beaucoup d'autres dossiers qui tiendront occupés à la fois la Direction et les membres du Comité de retraite.

Lors des assemblées annuelles du RRCCUQ, nous vous invitons à venir faire connaissance avec la Direction du régime soit, Mme Josée Boutet, technicienne, M. Zaki Taboubi, conseiller, et M. Jean-Philippe Tremblay, directeur. Je tiens à souligner l'excellent travail effectué par les employés de la Direction. Comme je l'ai mentionné à maintes reprises, j'apprécie énormément le dévouement que ceux-ci portent au RRCCUQ et je les en remercie chaleureusement en votre nom et au mien.

Vous trouverez dans ce rapport annuel les sujets traitant de l'administration, de l'évolution de la participation, de la situation financière du Régime, des placements, des perspectives pour 2018 ainsi que les états financiers audités du Régime de retraite par la firme Mallette S.E.N.C.R.L..

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à visiter le site Web du Régime de retraite à l'adresse www.uquebec.ca/rrcc où vous trouverez plus d'information.

Au plaisir de vous rencontrer lors de la tenue des prochaines assemblées,

Léo Marcotte
Président du Comité de retraite
RRCCUQ

Administration

Au cours de l'année 2017, le Comité de retraite du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ) a travaillé sur plusieurs dossiers. Parmi ceux-ci, notons :

SYSTÈME DE DÉCAISSEMENT

Comme annoncé dans le dernier rapport annuel, l'analyse d'opportunité pour l'implantation d'un système de décaissement à même le Régime a été effectuée en 2017. Cette analyse a abordé les différents enjeux, répercussions et étapes nécessaires pour l'implantation d'un système de décaissement. Cette étude s'est articulée autour des axes suivants :

- Les outils informatiques pour l'administration d'un FRV (fonds de revenu viager);
- La responsabilité professionnelle du Régime et des employés de la Direction;
- La charge de travail de la Direction;
- La politique de placement et la mécanique des flux monétaires;
- Les coûts.

L'étude de faisabilité de l'implantation du système de décaissement a été présentée au Comité de retraite qui a approuvé la recommandation du Comité exécutif à l'effet d'autoriser l'implantation de ce système. Les participants pourront recevoir des prestations variables dès 2018. Un budget a été approuvé à cet égard pour le développement informatique de la plateforme PenProPlus, la rédaction des modifications nécessaires au Règlement ainsi que la production de la documentation et des formulaires requis pour l'administration de ce système.

Dans sa décision, le Comité de retraite a pris en considération les éléments suivants :

- L'intérêt des chargés de cours pour que le Régime offre cette possibilité à ses participants. Cet intérêt a été manifesté à maintes reprises, notamment lors des dernières assemblées annuelles;
- Le maintien des frais administratifs à des seuils bas. Avec les projections des sorties des actifs futurs, le maintien ne peut se réaliser qu'avec des solutions permettant de garder une partie de ces actifs dans la caisse du Régime;
- Les ressources technologiques et humaines dont dispose le Régime permettront la réalisation de cette option;
- Les coûts raisonnables de l'implantation;
- L'analyse exhaustive du Comité exécutif sur les enjeux de l'implantation des décaissements dans le Régime.

À la suite de la résolution du Comité de retraite, la firme Aon Hewitt a été mandatée pour effectuer le développement informatique nécessaire à la mise en place du système. La Direction du Régime et le Comité exécutif, en collaboration avec les firmes Aon Hewitt et Fiducie Desjardins, ont travaillé sur la documentation à envoyer aux participants admissibles. Une fois la documentation approuvée, la campagne d'adhésion au nouveau système de décaissement a été lancée auprès des participants non actifs âgés de 55 ans et plus.

Il importe de noter qu'en date de la rédaction de ce rapport, le système de décaissement est opérationnel à la grande satisfaction des chargés de cours qui ont choisi d'adhérer aux prestations variables. Le bilan du premier exercice sera présenté dans le prochain rapport annuel.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU RRCCUQ

Comme mentionné dans la section précédente, l'implantation du système de décaissement a nécessité la révision de certaines dispositions du Règlement du Régime. Dans ce cadre et conformément aux résolutions du Comité de retraite, la firme Aon Hewitt a été mandatée afin de proposer les amendements nécessaires au texte du Règlement du Régime. Les amendements ont été les suivants :

- L'article 10 « Prestations variables » a été ajouté afin de prévoir les modalités pour le décaissement des sommes immobilisées.
- L'article 11 « Paiement de type Fonds enregistré de revenu de retraite pour les cotisations volontaires non immobilisées » a été ajouté afin de prévoir les modalités pour le décaissement des sommes non immobilisées.

Les articles suivants ont également été modifiés pour adapter le texte du Régime à cette nouvelle possibilité :

- Article 2.5 : Conjoint;
- Article 4.12 : Cotisations volontaires;
- Article 5.3 : Retraite ajournée;
- Article 6.1 : Droit au transfert;
- Article 8.12 : Information aux chargés de cours et aux participants.

Les modifications ont été approuvées par le Comité de retraite lors de la rencontre du 6 octobre 2017. Conformément aux procédures en vigueur, ces modifications ont été adoptées le 8 novembre 2017 par l'Assemblée des gouverneurs. Le nouveau texte du Règlement du Régime, qui a été publié dans la Gazette officielle du Québec, le 20 décembre 2017, est en vigueur depuis le 4 janvier 2018.

Vous pouvez consulter le nouveau texte du Règlement sur le site Web du Régime à l'adresse suivante : http://www.uquebec.ca/rrcc/reglement_general.php.

ÉVALUATION DES MANDATS DES GESTIONNAIRES

Au cours de l'année 2017, une évaluation approfondie de la performance des gestionnaires Letko Brosseau et Fiera Capital a été effectuée conformément à la politique de placement qui stipule que le Régime doit procéder à une analyse de la performance de chaque gestionnaire tous les quatre ans. Cette étude a conduit le Comité de retraite à maintenir les services de Letko Brosseau et de Fiera Capital pour agir à titre de gestionnaires des actifs de la caisse du Régime. L'analyse est basée sur les critères d'évaluation spécifiés à la politique de placement et selon lesquels les résultats réalisés par chaque gestionnaire doivent être atteints dans le cadre d'un portefeuille, raisonnablement liquide et bien diversifié, démontrant un risque comparable à celui implicite dans la répartition cible et les indices.

Le Comité de placement a été accompagné dans ce dossier par la firme de consultation Mercer. La démarche utilisée se base sur deux étapes distinctes :

- Analyse de la performance historique : Cette étape est quantitative et réalisée à l'aide des différents outils d'évaluation et des bases de données de Mercer;

- Appréciation du potentiel de valeur ajoutée future : Cette étape est principalement qualitative et se base sur l'analyse et la recherche effectuée par l'équipe de recherchistes de Mercer.

La recommandation des membres du Comité de placement, quant au maintien des services de Letko Brosseau et de Fiera Capital, s'est appuyée sur le fait que chacune de ces deux firmes répond aux attentes des membres du Comité quant au style de gestion sur le plan du risque et aux performances. C'est donc à l'unanimité que les membres du Comité de retraite ont retenu la recommandation du Comité de placement.

RÉVISION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique de placement du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec prévoit que le Comité de placement procède à la révision de cette politique tous les quatre ans. Cette évaluation avait été menée en 2012 à la suite du choix de Fiera Capital comme deuxième gestionnaire.

Rappelons que le Comité de retraite a approuvé un budget pour le recours à un consultant externe dans le cadre de la révision de la politique de placement et l'évaluation des mandats des deux gestionnaires. Au terme d'un appel d'offres et de l'évaluation des soumissions reçues, la firme Mercer a été désignée pour accompagner le Comité de placement dans ce mandat.

Le rapport de Mercer a été présenté au Comité de retraite. La démarche utilisée se base sur trois étapes :

Étape 1 : Confirmation des objectifs de placement et des mesures de risque appropriées, ainsi que la révision et la confirmation des catégories d'actifs additionnelles à considérer lors des modélisations.
Étape 2 : Analyse (à partir des conclusions de la première étape) des répartitions actuelles des fonds régulier et conservateur, ainsi que des répartitions alternatives qui permettraient de favoriser l'atteinte des objectifs.
Étape 3 : Analyse plus poussée de certaines répartitions cibles identifiées à l'aide de projections stochastiques.

Les répartitions retenues pour le fonds régulier et le fonds conservateur sont les suivantes :

- <u>Répartition des actifs du fonds régulier :</u>

Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeurs à court terme	0 %	**1 %**	50 %
Revenus fixes et autres titres assimilés à des revenus fixes	10 %	**39 %**	55 %
Titres de participation :	25 %	**60 %**	70 %
- Actions canadiennes	5 %	20 %	45 %
- Actions étrangères	15 %	40 %	55 %

- Répartition des actifs du fonds conservateur :

Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Encaisse, titres à court terme, obligations et autres titres assimilés à des revenus fixes	62 %	**70 %**	90 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	10 %	**30 %**	38 %

Les modifications apportées aux portefeuilles cibles des deux fonds sont les suivantes :

- Pour le fonds régulier : augmenter de 5 % la cible des actions et réduire de 5 % celle des revenus fixes. Cette réduction touche particulièrement les valeurs à court terme qui passent d'une cible de 5 % à 1 %. Cette répartition a été privilégiée en prenant en considération la réalité démographique et financière du Régime, et particulièrement, l'environnement économique mondial caractérisé par des faibles taux d'intérêt, ce qui rend les revenus fixes moins attrayants. À noter que les volets portant sur la gestion des risques et la protection du capital ont également été pris en considération.
- Pour le fonds conservateur : augmenter de 10 % la cible des actions et réduire de 10 % celle des revenus fixes. Cette répartition a été privilégiée en prenant en considération les particularités du fonds conservateur. Le but est de rendre cette option d'investissement plus attrayante pour les chargés de cours sans toutefois prendre des risques supplémentaires pouvant altérer l'objectif de protection du capital. La répartition retenue répond à ces conditions.
- En ce qui concerne les fourchettes, particulièrement celles du fonds régulier, les membres recommandent de garder des déviations suffisamment larges par rapport à la répartition cible afin d'offrir aux gestionnaires la flexibilité nécessaire quant aux stratégies tactiques d'investissement. L'objectif est de réaliser de meilleurs rendements avec un risque comparable à la répartition cible.
- Pour le texte de la politique de placement, en plus des changements apportés sur le plan des répartitions des deux fonds (cibles et fourchettes), les modifications introduites ont pour objectif d'apporter les changements nécessaires pour actualiser les données sur la caisse du Régime et pour mettre à jour les mandats octroyés aux fournisseurs de services. De nouvelles sections qui abordent les éléments suivants ont été ajoutées :
  - Besoins de liquidité;
  - Diversification du portefeuille;
  - Surveillance des placements.

La révision de la politique de placement ainsi que l'évaluation des mandats des gestionnaires ont permis de repenser les directives de placement données aux deux gestionnaires qui sont :

- Directives de placement pour Fiera Capital :

Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimum	Cible	Maximum
Valeurs à court terme	0 %	**2 %**	50 %
Revenus fixes	10 %	**43 %**	55 %
Titres de participation :	25%	**55 %**	67 %
- Actions canadiennes « Core »	5 %	10 %	35 %
- Actions mondiales	15 %	45 %	55 %

Directives de placement pour Letko Brosseau :

Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimum	Cible	Maximum
Valeurs à court terme	0 %	**0 %**	50 %
Revenus fixes	10 %	**38 %**	55 %
Titres de participation :	25 %	**62 %**	72 %
- Actions canadiennes	5 %	25 %	45 %
- Actions étrangères	15 %	37 %	55 %

Il importe de signaler que ces directives ne font pas partie de la politique de placement. Elles permettront toutefois au Comité de placement de suivre la répartition du portefeuille régulier, aussi bien entre les classes d'actifs qu'entre Letko Brosseau et Fiera Capital.

La nouvelle version de la politique de placement ainsi que les nouvelles directives de placement données aux gestionnaires ont été approuvées par le Comité de retraite du 2 juin 2017 pour une mise en application à partir du 1er janvier 2018.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC AON HEWITT

Le contrat actuel avec Aon Hewitt pour le système d'administration expire le 1er janvier 2020. Compte tenu de l'implantation d'un système de décaissement et des investissements déjà effectués et à prévoir pour le développement du système afin d'automatiser le processus de décaissement, la Direction a été mandatée pour vérifier auprès d'Aon Hewitt la possibilité de conclure une entente de renouvellement du contrat de façon hâtive. Le but est de se protéger d'une augmentation importante des frais mensuels à l'expiration du contrat à la suite de nos investissements et d'augmenter notre levier de négociation compte tenu des investissements à venir pour développer des outils supplémentaires à l'administration du décaissement.

Après discussions avec Aon Hewitt, un accord de principe a été conclu pour renouveler le contrat dès maintenant selon des conditions avantageuses afin que le Régime conserve le même frais mensuel par participant. Ce dernier élément équivaut à une réduction des coûts, compte tenu de l'inflation et de la suppression des frais d'appel, ce qui élimine, de notre côté, un irritant majeur.

La période couverte par le renouvellement serait du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2024. L'avenant du contrat sera signé au début de l'année 2018.

PROFIL DES PARTICIPANTS QUI ONT QUITTÉ POUR LA RETRAITE

La nouvelle version du rapport sur le profil des retraités du Régime, en date du 31 décembre 2016, analyse la situation de 286 participants admissibles qui ont quitté le Régime pour la période de 2014 à 2016. Cette étude reprend les constats découlant des analyses précédentes pour les périodes 2008 à 2010 et de 2011 à 2013, tout en commentant la pertinence de ces résultats.

Le profil des participants à la retraite permet de saisir les conditions dans lesquelles ces derniers ont pris leur retraite.

Les éléments importants à retenir pour la période de 2014 à 2016 sont les suivants :

- 21,7 % des participants ayant quitté le Régime étaient âgés de 55 à 59 ans;
- L'âge moyen de la retraite était de 65,6 ans;

- Les chargés de cours ont participé pendant une période moyenne de 17,3 ans sur une possibilité de 26 ans depuis la mise en place du Régime;
- Les participants ont versé des cotisations en tant que participant actif pendant une période moyenne de 10,5 ans;
- Le capital moyen à la retraite était de 89 494 $;
- 43,7 % des participants ont transféré dans un autre compte de retraite, principalement dans un compte de retraite immobilisé (CRI);
- Parmi les 286 départs, 59 ont opté pour le transfert dans un véhicule offrant une rente viagère ou une rente temporaire ou dans un fonds de revenu viager (FRV). Au sens du Régime, 20,6 % des participants ont quitté pour leur retraite;
- 5,9 % des participants ont transféré le solde de leur compte dans un autre régime de retraite;
- 8,7 % des participants ont pu retirer leur capital retraite au comptant, puisque le solde de leur compte était inférieur à 20 % du maximum des gains admissibles à Retraite Québec.

GESTION DES RISQUES

La Direction, en collaboration avec le Comité exécutif, a procédé à une révision complète de l'analyse des risques. L'approche de travail utilisée est axée sur la collaboration. Le but est de favoriser l'implication et l'imputabilité des membres participant à l'évaluation des risques.

La détermination du niveau d'exposition des risques et l'évaluation de l'efficacité des contrôles et de la tendance sont réalisées selon une approche qui prend en considération aussi bien des éléments quantitatifs que des éléments qualitatifs.

La méthodologie utilisée repose sur les éléments suivants :

- Évaluation du risque inhérent : Le niveau d'exposition pour chacun des risques inhérents est évalué en fonction de la fréquence et des répercussions;
- Évaluation de l'efficacité des contrôles : L'efficacité des contrôles identifiés pour gérer chacun des risques est évaluée en utilisant des critères comme l'existence des contrôles, la documentation, l'utilisation et la mise à jour de ces contrôles;
- Évaluation du risque résiduel : L'exposition résiduelle est déterminée en fonction des deux évaluations précédentes;
- Évaluation de la tendance : La tendance du risque est évaluée pour chacun des risques identifiés comme à la hausse, stable ou à la baisse.

Pour chaque risque, les cotations obtenues sont le résultat d'une discussion entre les membres participants à l'évaluation. L'objectif est d'avoir une compréhension commune de la nature du risque, de ses enjeux et de son environnement. Les cotations finales de chaque risque sont ainsi le résultat d'un consensus de la part des membres participants à l'évaluation.

Vingt-six risques ventilés en cinq blocs de risque ont été identifiés. Il s'agit des blocs suivants :

- Bloc 1 - risque stratégique;
- Bloc 2 - risque d'affaires;
- Bloc 3 - risque de placements : risques de liquidité, de la gestion de la trésorerie et du marché;
- Bloc 4 - risque opérationnel;
- Bloc 5 - risque de réputation.

Lors des prochaines étapes, les risques les plus importants seront identifiés pour une analyse détaillée des contrôles effectués pour la gestion de ces risques afin de proposer des contrôles supplémentaires et, le cas

échéant, de présenter un plan d'action pour la mise en place de ces mesures. Le but est de mettre en place des mesures concrètes pour rendre l'analyse des risques opérationnelle.

FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

La Direction du Régime a organisé, le 1er juin 2017 à Québec, une session de formation à l'intention des membres du Comité de retraite. Les thèmes de cette formation étaient :

- Survol du Règlement du Régime, des modes de décaissements et des enjeux légaux de l'administration lors d'une succession;
- Introduction au risque.

Les membres du Comité de retraite ont été satisfaits de la pertinence des sujets abordés et de la qualité des présentations.

Les membres du Comité de retraite ont été invités, comme chaque année, à prendre part à certains colloques et formations traitant de la retraite ou de sujets connexes. À cet égard, mentionnons les formations offertes par Retraite Québec, l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec, l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux, le Cercle finance du Québec et l'*International Foundation of Employee Benefit Plans*.

L'organisation de ces sessions de formation fait partie des suivis du Règlement intérieur qui oblige le Comité de retraite à prendre les mesures requises pour la formation de ses membres. L'objectif est de permettre aux membres de parfaire leurs connaissances et de bien comprendre leur rôle et leurs responsabilités, et ce, afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

INFORMATION AUX PARTICIPANTS

La Direction du Régime a procédé à la mise à jour du communiqué intitulé « RRCCUQ – Comment et pourquoi y contribuer? » afin de faire connaître le Régime et de répondre aux questions fréquemment posées sur ses avantages et son fonctionnement.

La Direction du Régime a publié deux nouvelles brochures informatives concernant les sujets suivants :

- Sommaire des dispositions : Ce document vulgarise les différents éléments du Règlement du Régime, notamment avec la dernière révision de ce Règlement;
- Cotisations volontaires : Cette mise à jour précise les cotisations volontaires que les participants non actifs peuvent transférer (REER ou CRI) depuis le 1er janvier 2017.

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, un avis a été transmis aux participants pour les tenir informés des modifications apportées au Règlement et mentionnées précédemment.

La préparation et la diffusion des communiqués portant sur les dispositions du Régime découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir une information complète aux chargés de cours. Les participants du Régime sont d'ailleurs invités à transmettre au Comité de retraite des suggestions pour les prochains communiqués.

Vous trouverez tous les communiqués sur le site Web du Régime, à l'adresse suivante : http://www.uquebec.ca/rrcc/documents_information.php.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

La tenue des rencontres avec les participants du Régime a permis de se rapprocher davantage des chargés de cours. Ainsi, les rencontres qui se sont déroulées à Trois-Rivières, à Chicoutimi et à Montréal, ont attiré de nombreux chargés de cours. Les membres du Comité de retraite ont exprimé leur intérêt à réitérer cette expérience. L'assemblée annuelle réalisée par vidéoconférence a également été maintenue pour les participants des autres

établissements. Les chargés de cours ayant participé aux rencontres ont été satisfaits du déroulement des assemblées.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES FIDUCIAIRES

Le contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires du Régime a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada, aux mêmes conditions de garantie, de couverture, de prime et de franchise que celles de l'année précédente. Le Régime bénéficie ainsi de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les membres du Comité de retraite dans l'accomplissement de leurs tâches, avec des coûts semblables à ceux de l'exercice précédent.

RAPPORT ANNUEL DE LA RÉPONDANTE À L'ÉTHIQUE

La répondante à l'éthique a déposé son rapport annuel au Comité de retraite. Dans ce rapport, la répondante a présenté les données sur le registre des déclarations d'intérêts et de droits des membres du Comité de retraite ainsi que la signature du Code de déontologie par les nouveaux membres de ce Comité.

Dans ce rapport, la répondante à l'éthique a également fait état des déclarations de cadeaux ou avantages reçus par les membres du Comité de retraite et des employés de la Direction.

Aucune problématique n'a été soulevée dans ce rapport.

Évolution de la participation

En 2017, 181 nouveaux participants ont commencé à cotiser au Régime, comparativement à 195 pour 2016.

L'augmentation nette du nombre de participants est toutefois de 56, en raison de 125 départs en 2017. Le nombre total de participants est ainsi passé de 2 802 en 2016 à 2 858 en 2017, représentant une augmentation de 2 %. Le graphique 1 permet d'observer une croissance de 37,5 % du nombre de participants pour la période de 2007 à 2017.

Graphique 1
Évolution du nombre de participants

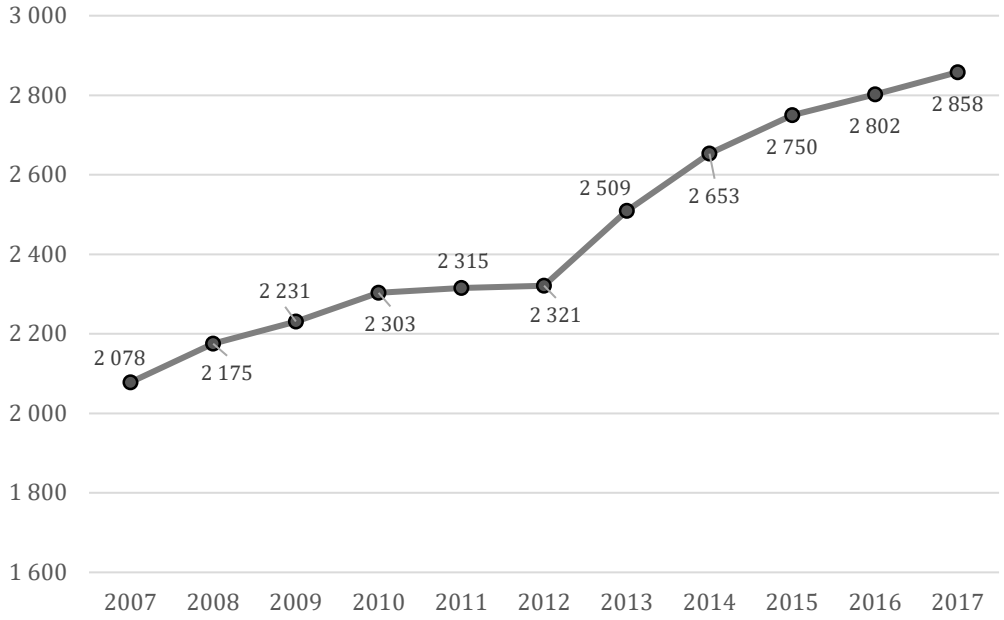

Concernant la répartition par sexe, le nombre d'hommes s'élève à 1 552 (54,3 % du total de la participation) alors que le nombre des femmes s'élève à 1 306 (45,7 % du total de la participation) sur les 2 858 participants actifs et non actifs.

Le tableau 1 présente la répartition des 181 nouvelles adhésions selon les établissements. Comme les années précédentes, c'est à l'UQAM que l'on retrouve la plus forte augmentation. Ce tableau présente également la répartition des départs en 2017 selon l'établissement. On dénote que 125 participants ont quitté le Régime en 2017, en utilisant l'un ou l'autre des véhicules suivants :

- Le transfert dans un fonds de revenu viager ou l'achat d'une rente viagère;
- Le transfert à un autre régime de retraite;
- Le transfert dans un CRI;
- Le transfert dans un REER;
- Le transfert au conjoint survivant ou aux bénéficiaires à la suite d'un décès.

Tableau 1 Répartition des nouvelles adhésions par établissement au 31 décembre 2017			
	Adhésions	**Départs**	**Écart**
UQAM	54	50	4
UQTR	34	22	12
UQAC	13	11	2
UQAR	16	11	5
UQO	22	17	5
UQAT	8	9	-1
ENAP	1	2	-1
ETS	33	3	30
Total	**181**	**125**	**56**

Le graphique 2 montre l'évolution des départs de 2007 à 2017. On peut constater que le nombre de départs en 2017 est inférieur à celui de 2016, année au cours de laquelle 143 participants avaient quitté le Régime.

Graphique 2
Évolution du nombre de départs (2007-2017)

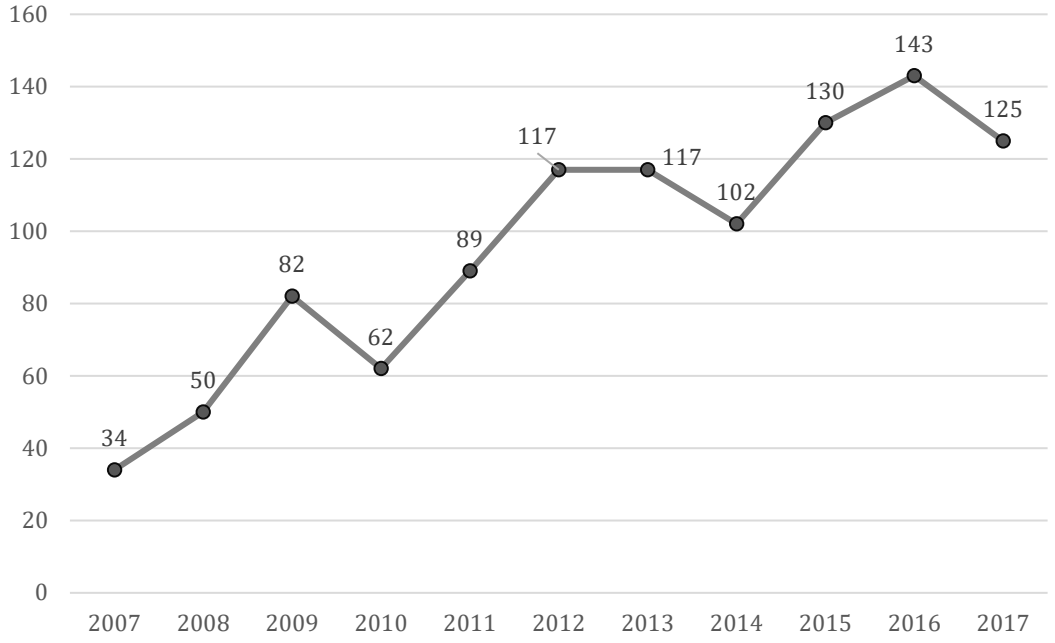

Le tableau 2 illustre l'augmentation de l'âge moyen des participants au cours de la dernière décennie. Après avoir atteint un sommet en 2012, nous constatons une inversion de cette tendance expliquée par l'allègement des critères d'admissibilité qui sont entrés en vigueur en 2013. L'âge moyen est ainsi resté le même depuis 2015, soit 51,5 ans. Le nombre significatif des nouveaux participants en 2017, conjointement avec le nombre important des participants qui ont pris leur retraite, a permis de maintenir l'âge moyen des participants au Régime.

Tableau 2 Évolution de l'âge moyen	
31 décembre 2007	50,8 années
31 décembre 2008	51,3 années
31 décembre 2009	51,5 années
31 décembre 2010	51,8 années
31 décembre 2011	52,2 années
31 décembre 2012	52,5 années
31 décembre 2013	51,8 années
31 décembre 2014	51,7 années
31 décembre 2015	51,5 années
31 décembre 2016	51,5 années
31 décembre 2017	**51,5 années**

Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2017, l'âge moyen des participants au Régime a augmenté de 0,7 année. Les participants âgés de 55 ans et plus, lesquels sont admissibles à la retraite, représentent 46 % de tous les participants au Régime.

La répartition du nombre de participants selon le groupe d'âge, telle qu'illustrée au graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se retrouve dans les trois groupes suivants : les 40-44 ans, les 55-59 ans et les 60-64 ans. À noter que c'est la première fois que le groupe 40-44 ans se retrouve parmi les trois groupes les plus représentés.

Graphique 3
Répartition du nombre de participants selon le groupe d'âge
Année 2017

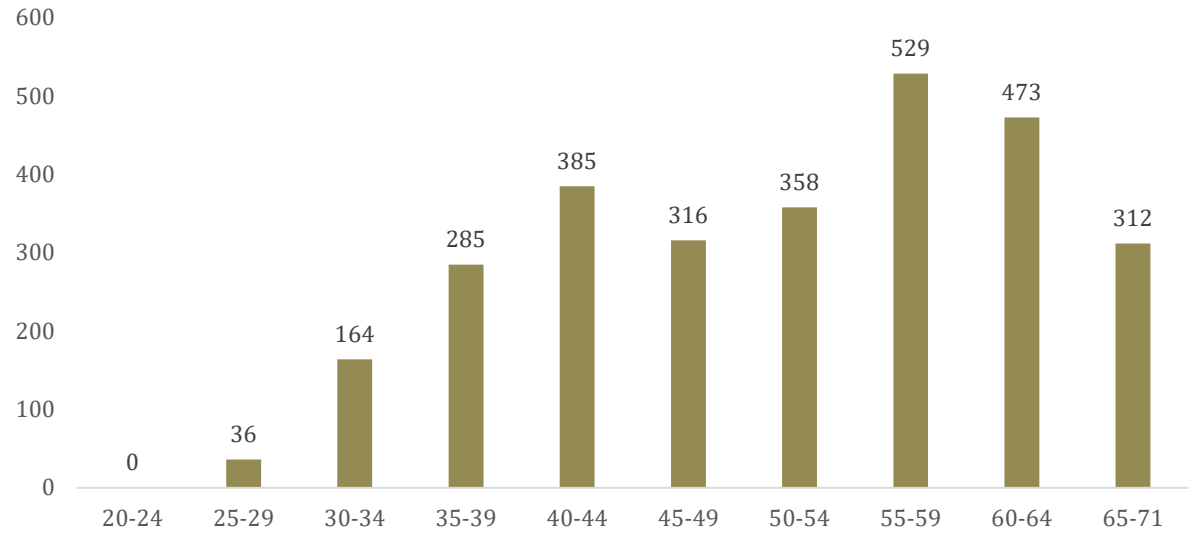

Le tableau 3 permet d'observer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 2007 à 2017. Durant cette période, la participation est passée de 2 078 à 2 858, soit une augmentation de 37,5 %.

L'ÉTS, avec une augmentation de son nombre de participants de plus de 192 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau au cours des 10 dernières années. En termes absolus, l'ÉTS dépasse les autres établissements avec une augmentation de 157 participants lors de la même période. L'ÉTS est suivie de près par l'UQTR avec une augmentation de 150 participants au cours de la période concernée.

Tableau 3
Évolution de la participation par établissement

2007-2017

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
UQAM	1 034	1 071	1 088	1 084	1 064	1 031	1 107	1 138	1 159	1 127	1 131
UQTR	338	345	349	361	355	357	389	425	454	476	488
UQAC	172	180	188	203	205	217	227	232	229	228	230
UQAR	147	162	165	172	184	195	209	233	248	262	267
UQO	212	232	241	262	271	277	307	333	334	355	360
UQAT	70	75	79	83	85	86	91	92	101	104	103
ENAP	23	24	26	31	36	37	35	37	37	41	40
ÉTS	82	86	95	107	115	121	144	163	188	209	239
Total	**2 078**	**2 175**	**2 231**	**2 303**	**2 315**	**2 321**	**2 509**	**2 653**	**2 750**	**2 802**	**2 858**

Situation financière du Régime

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

L'actif net de la caisse du Régime, au 31 décembre 2017, est de 11,9 % supérieur à celui au 31 décembre 2016. L'actif net avait enregistré une croissance de 9,9 % en 2016 et de 5,7 % en 2015. Le graphique 4 permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période 2007-2017.

Graphique 4
Évolution de l'actif net (en million de dollars)
2007 - 2017

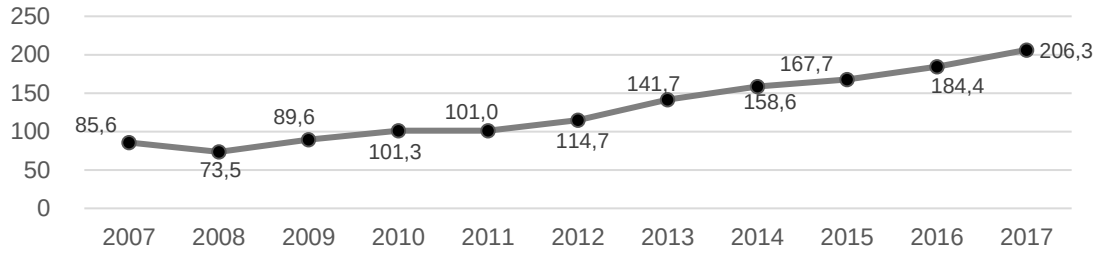

AUGMENTATION DE L'ACTIF

L'évolution de l'actif en 2017 s'explique, d'une part, par des cotisations de 12 446 602 $ (supérieures de 927 572 $ par rapport à celles de 2016) auxquelles se sont ajoutées des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 206 203 $ et, d'autre part, par le versement de cotisations volontaires totalisant 2 276 616 $. À ces sommes, s'ajoutent des revenus nets de placement de 19 504 710 $. À noter l'augmentation record enregistrée au niveau des cotisations volontaires qui ont passé de 523 079 $ en 2016 à 2 276 616 $ en 2017, soit une augmentation de 335,2 %. Cette forte croissance est expliquée en partie par la dernière modification au Règlement qui a permis aux participants non actifs de verser des cotisations volontaires au Régime.

Au cours de l'année 2017, et comme l'année précédente, ce sont les revenus de placements qui ont le plus contribué à l'accroissement de l'actif. Le graphique 5 permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus de placements dans le temps.

Graphique 5
Composantes de l'augmentation de l'actif
(en million de dollars)
2007 - 2017

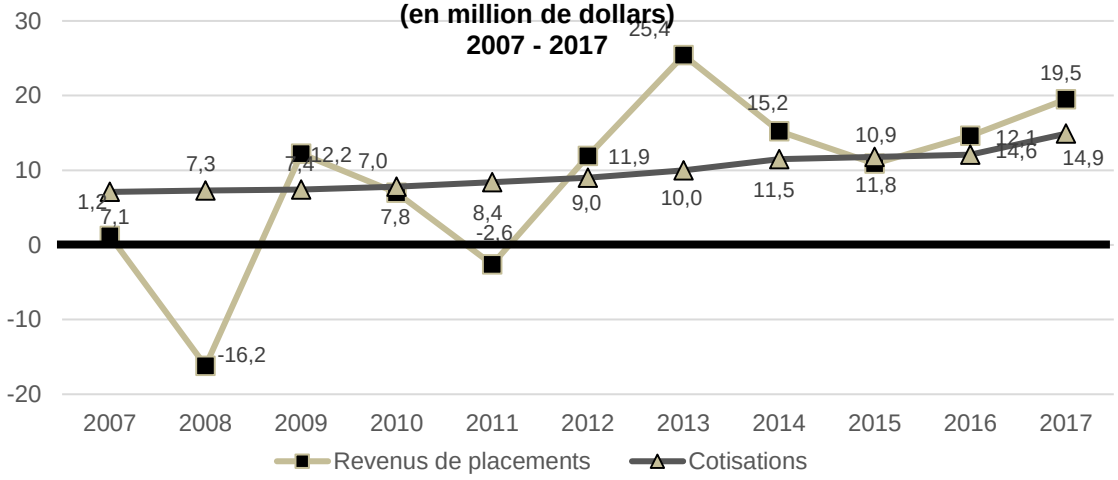

DIMINUTION DE L'ACTIF

Les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs réduisent toutefois l'actif. En 2017, 11 489 336 $ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux participants. À cette somme s'ajoutent les frais administratifs de 1 032 367 $. On observe qu'en 2017 les prestations versées et les transferts aux participants ont augmenté de façon significative (augmentation de 26,8 % en 2017, comparativement à une diminution de 28,5 %, en 2016). Il s'agit en effet d'une augmentation conforme à la tendance générale observée ces dernières années.

À rappeler que les projections actuarielles réalisées par la Direction du Régime sur les simulations des sorties des actifs confirment la tendance haussière expliquée par la maturité du Régime. Les effets appréhendés du vieillissement et, par conséquent, de l'augmentation des transferts de fonds vers d'autres véhicules financiers font en sorte que la tendance haussière des sommes versées en prestations et transferts demeure d'actualité et nécessite un suivi périodique du Comité de retraite. Le graphique 6 présente l'évolution des composantes de la diminution de l'actif depuis 2007.

Par ailleurs, et compte tenu de l'effet possible d'une diminution du rythme des sorties de fonds occasionné par le nouveau système de décaissement, il sera intéressant d'en analyser les répercussions lors d'une prochaine étude à ce sujet.

Graphique 6
Composantes de la diminution de l'actif
(en million de dollars)
2007 - 2017

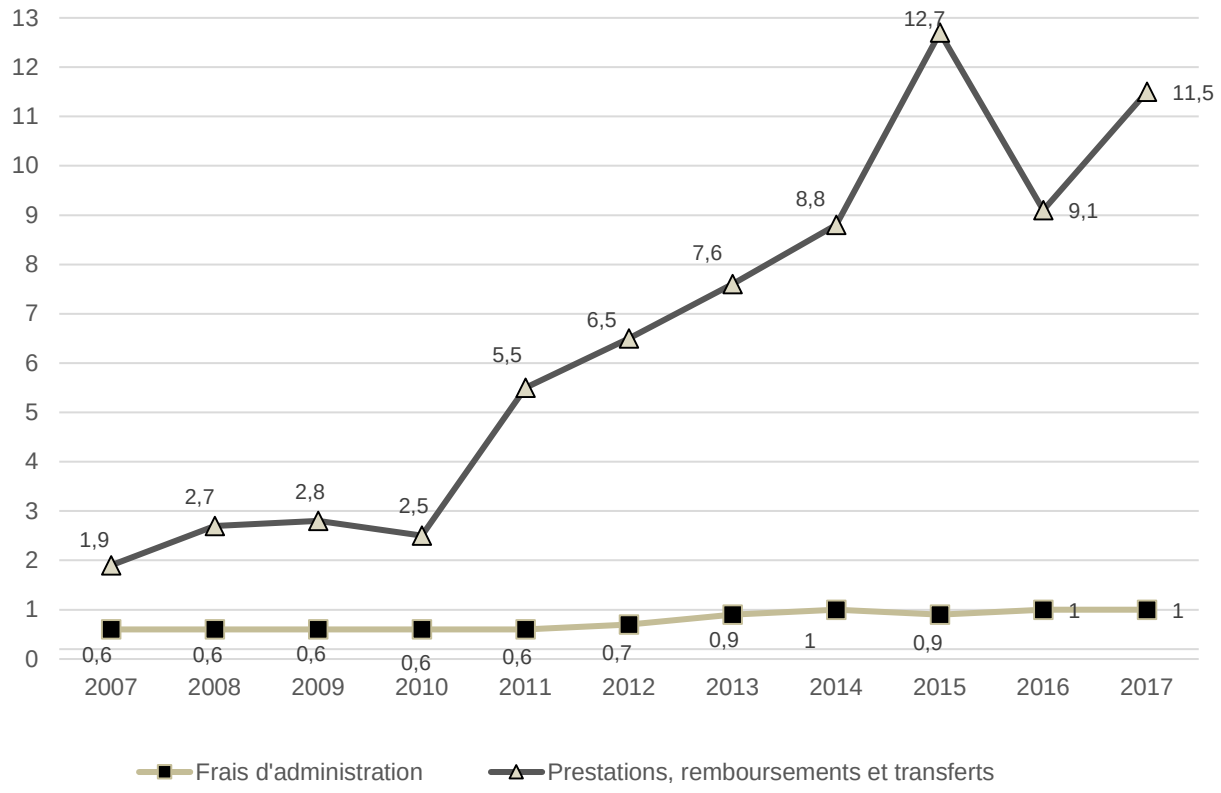

ÉVOLUTION DES FLUX NETS

Une analyse des entrées et des sorties de fonds nous permet de constater le flux net de trésorerie au courant de l'année. Le graphique 7 montre l'évolution des flux nets durant la période 2007-2017. L'analyse de ce graphique illustre la tendance baissière de la variation nette des flux monétaires. Quant aux flux positifs observés en 2017, ils sont expliqués principalement par l'accroissement record des cotisations volontaires après la modification du Règlement permettant aux participants non actifs de transférer des cotisations volontaires. De même, l'annonce de la mise en place du système de décaissement a certainement encouragé les chargés de cours à transférer une partie de leurs actifs enregistrés dans la caisse du Régime dans le but de bénéficier de cette nouvelle option au moment de la retraite.

Graphique 7
Évolution des flux nets
2007-2017

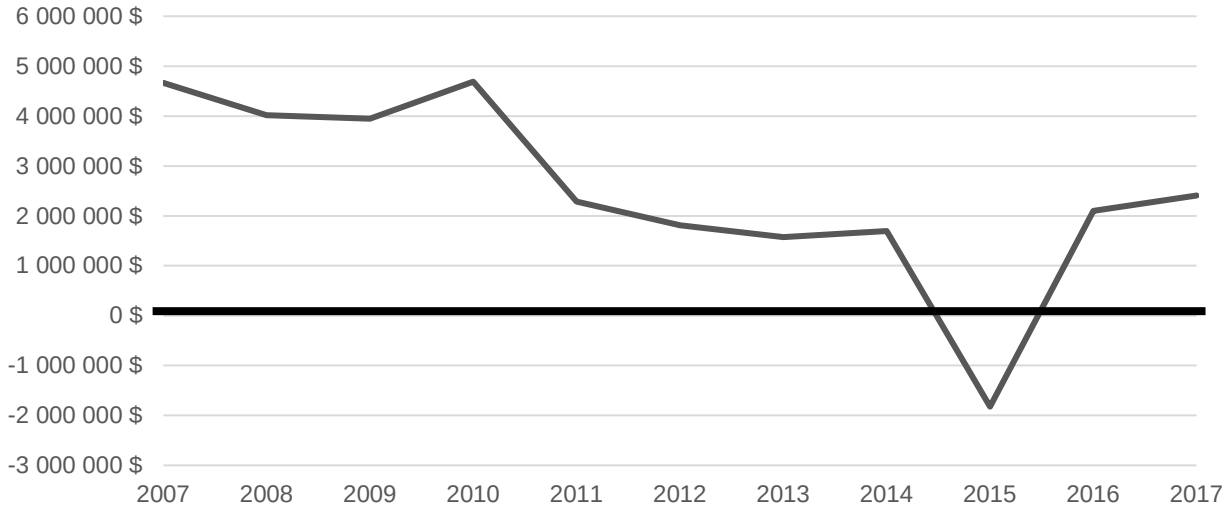

LES FRAIS ADMINISTRATIFS

La majorité des frais administratifs est reliée à la croissance de l'actif. Plus l'actif du Régime augmente, plus les frais des gestionnaires de placements sont élevés.

Les salaires et les charges sociales ont légèrement augmenté, et ce, à cause notamment de la rémunération du membre externe au Comité de placement qui est déterminée selon le nombre de rencontres. La partie assumée par le Régime pour la rémunération du personnel de la Direction est demeurée inchangée, conformément aux termes du protocole d'entente en vigueur avec le siège social de l'Université du Québec. À rappeler que les dépenses en salaires incluent une partie de la rémunération du président du Comité de retraite. Elles incluent aussi la rémunération du membre indépendant et du représentant des participants non actifs qui est déterminée selon le temps alloué par ces personnes aux réunions du Comité de retraite.

Les frais de formation, de déplacements, de représentation et divers ont, pour leur part, légèrement augmenté (18 787 $ en 2017, comparativement à 17 688 $ en 2016). Les paiements des frais d'inscription aux colloques et aux formations ainsi que les frais de déplacement et de séjour liés aux activités de formation des membres expliquent en partie cette augmentation.

En ce qui concerne l'assurance responsabilité des fiduciaires, elle s'élève à 9 115 $ en 2017, un coût légèrement à la baisse par rapport à celui de 2016. Les honoraires des gestionnaires et du fiduciaire sont aussi en hausse comparativement à 2016, en conséquence de l'accroissement des actifs sous gestion (respectivement 705 967 $ en 2017, et 649 946 $ en 2016).

Pour le soutien administratif, les frais s'élèvent à 150 039 $, une augmentation par rapport à ceux de 2016 (135 100 $). Ces frais sont calculés essentiellement sur la base du nombre des participants au Régime qui a augmenté en 2017. L'augmentation s'explique également par le paiement d'une partie des frais du développement informatique nécessaire pour la mise en place du système de décaissement.

Des honoraires de 26 871 $ ont été payés pour les auditeurs et pour les consultants externes qui ont accompagné le Comité de placement dans la révision de la politique de placement.

Le graphique 8 permet de constater que les frais assumés par les participants au Régime se sont maintenus en deçà de 0,8 % de l'actif total depuis 2007. En termes relatifs, les frais administratifs sont en baisse, passant de 0,50 % de l'actif en 2016, à 0,47 % en 2017 (calcul établi avant la déduction des frais et des transferts); le taux le plus bas depuis la création du Régime. Un contrôle soutenu des dépenses associé à une croissance des cotisations et à des revenus de placement positifs explique cette réduction.

Graphique 8
Évolution des frais administratifs en pourcentage de l'actif
(avant déduction des frais administratifs et des transferts)
2007 - 2017

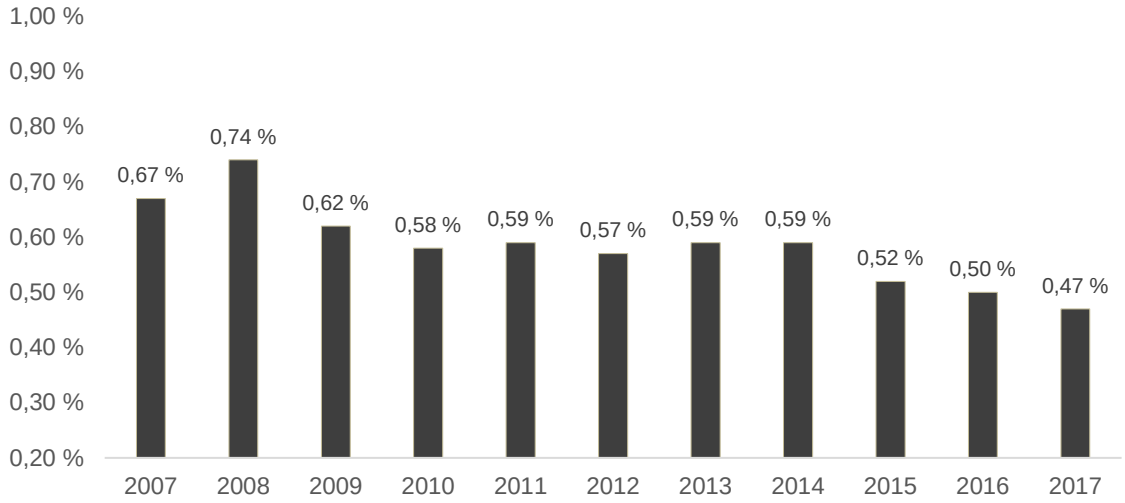

Placement

Le Comité de placement s'est réuni à six reprises en 2017 afin de faire cheminer les principaux dossiers qui sont détaillés ci-dessous.

POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique de placement a continué de faire l'objet de toute l'attention du Comité de placement.

La répartition des actifs du fonds régulier et celle du fonds conservateur, exprimées en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille découlant de la politique de placement actuelle, sont présentées aux tableaux 4 et 5.

Tableau 4
Répartition des actifs
du fonds régulier*

Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeurs à court terme	**0 %**	**5 %**	**65 %**
Revenus fixes	**10 %**	**40 %**	**60 %**
Titres de participation	**25 %**	**55 %**	**70 %**
- Actions canadiennes	5 %	20 %	50 %
- Actions étrangères	10 %	35 %	50 %

Tableau 5
Répartition des actifs
du fonds conservateur*

Groupes d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Encaisse, titres à court terme et revenus fixes	75 %	**80 %**	100 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	0 %	**20 %**	25 %

Les directives de placement du fonds régulier en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime qui ont été données à Letko Brosseau et à Fiera Capital sont présentées aux tableaux 6 et 7. Les rendements et les choix de placement que vous retrouverez dans ce rapport sont le résultat de la gestion des placements par ces deux gestionnaires.

Tableau 6 Fonds régulier Directives de placement pour Letko Brosseau*			
Groupe d'actifs	**Répartition**		
	Minimale	**Cible**	**Maximale**
Valeurs à court terme	**0 %**	**5 %**	**65 %**
Revenus fixes	**10 %**	**45 %**	**60 %**
Titres de participation :	**25 %**	**50 %**	**65 %**
- Actions canadiennes	5 %	22,5 %	50 %
- Actions étrangères	10 %	27,5 %	40 %

Tableau 7 Fonds régulier Directives de placement pour Fiera Capital*			
Groupe d'actifs	**Répartition**		
	Minimale	**Cible**	**Maximale**
Valeurs à court terme	**0 %**	**5 %**	**65 %**
Revenus fixes :	**10 %**	**30 %**	**60 %**
- Gestion active	3 %	9 %	18 %
- Gestion tactique	7 %	21 %	42 %
Titres de participation :	**25 %**	**65 %**	**75 %**
- Actions canadiennes « Core »	5 %	15 %	50 %
- Actions mondiales	10 %	50 %	60 %

*Les répartitions d'actifs du fonds régulier et du fonds conservateur ainsi que les directives de placement données à Letko Brosseau et à Fiera Capital présentées dans cette section du rapport sont les répartitions et directives en vigueur en 2017. Les nouvelles répartitions et directives adoptées à la suite de la révision de la politique de placement seront en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

Le graphique 9 présente la répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2017.

Graphique 9
Répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2017

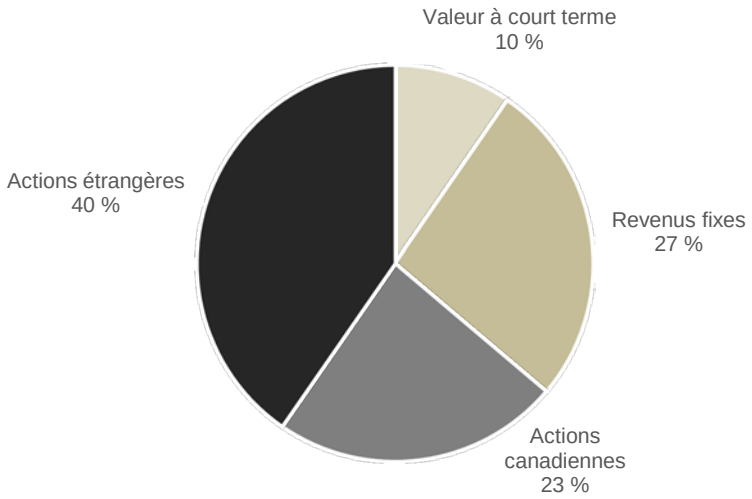

Le graphique 10 illustre la répartition des titres de participation du fonds régulier par secteur d'activité au 31 décembre 2017.

Graphique 10
Répartition sectorielle des titres de participation du fonds régulier au 31 décembre 2017

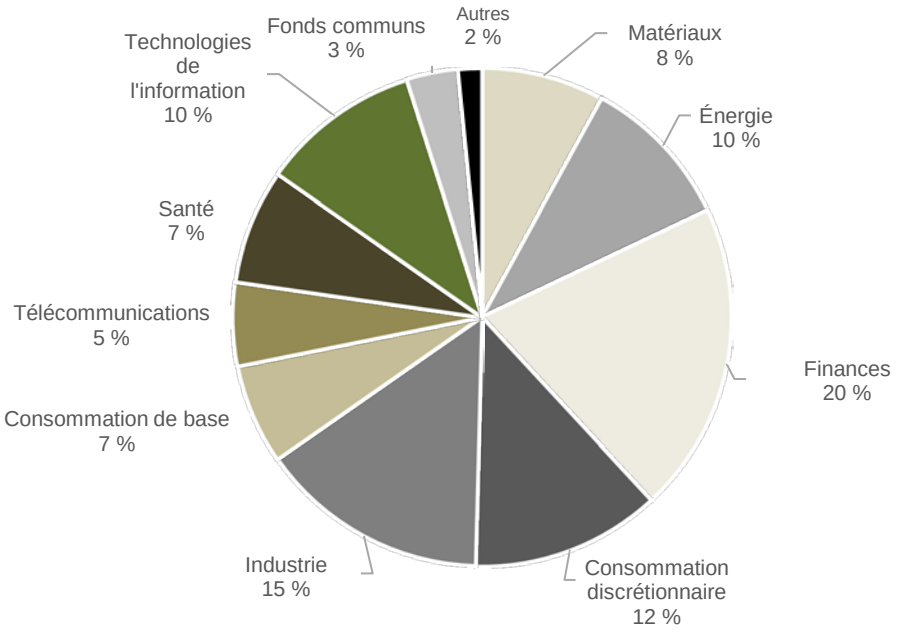

POLITIQUE DE DROIT DE VOTE

Le Comité de placement a continué en 2017 l'exercice de reddition de compte consistant à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes relatifs à certaines entreprises identifiées par le Comité de placement. Il est à noter que l'exercice des droits de vote, associés aux titres de participation détenus par le

Régime, est délégué au gestionnaire Letko Brosseau, qui doit s'acquitter de cette responsabilité dans l'intérêt du compte.

RENDEMENT DU RÉGIME ET PERFORMANCE DES GESTIONNAIRES

Pour la conjoncture économique mondiale, selon Fiera Capital, les marchés boursiers mondiaux ont inscrit des gains impressionnants, en 2017, dans un contexte de relance marqué par une croissance synchronisée à l'échelle mondiale, des bénéfices soutenus, une inflation faible et des politiques monétaires toujours expansionnistes. En revanche, le profil rendement-risque s'est quelque peu détérioré après cette période de solides rendements, principalement en raison des valorisations élevées et de certains signes préoccupants de complaisance des investisseurs. Ainsi, la barre est beaucoup plus haute en ce qui concerne les surprises au chapitre de l'économie et des bénéfices, car les attentes élevées ont déjà été largement prises en compte, et la faible volatilité donne à penser que les investisseurs demeurent vulnérables et qu'ils sont très mal préparés à d'éventuelles déceptions. Par conséquent, les marchés boursiers pourraient subir une correction à court terme.

Les cours boursiers en 2017 ont connu généralement une autre année de croissance. Le rendement global (en $ CA) a atteint 13,8 % pour le S&P 500, 9,1 % pour le S&P/TSX, 24 % pour le DAX, 14,3 % pour le FTSE 100 et 17,0 % pour le Nikkei. Les marchés en développement ont aussi connu une performance robuste, l'indice MSCI Marchés émergents a affiché une croissance de 28,1 %.

Dans ce contexte, le fonds régulier a enregistré un rendement brut de 10,6 % en 2017. Ce rendement satisfaisant a permis à la caisse du Régime de continuer à croître et d'atteindre un nouveau sommet quant à l'actif sous gestion. Rappelons que l'application des stratégies de placement arrêtées par le Comité de retraite vise à avoir une diversification judicieuse entre les classes d'actifs et entre les deux gestionnaires. Encore cette année, la complémentarité des deux gestionnaires a eu comme résultat de produire ce rendement positif et de dégager une valeur ajoutée de 2,6 %, qui sera analysée dans les prochaines sections.

Quant aux comparaisons par rapport aux univers de performance de référence, les rendements de Fiera Capital sont supérieurs à ceux colligés par les firmes d'actuaires-conseils Morneau Shepell (médiane : 8,6 %) et Normandin Beaudry (médiane : 8,8 %). Pour Letko Brosseau, 2017 a été une année difficile en termes relatifs et ses rendements sont inférieurs à ces univers. Toutefois, sur des horizons de moyen et long terme, ce gestionnaire enregistre des performances supérieures aux médianes avec les rendements du portefeuille équilibré du Régime.

Le tableau 8 permet de comparer la performance du fonds régulier avec celle de la politique de placement et d'apprécier la valeur ajoutée par les deux gestionnaires, pour 2017 ainsi que depuis 1992. Il est donc possible de constater que, tant au cours de la dernière année (gestionnaires : 10,59 %; portefeuille de référence : 7,96 **%**) que depuis février 1992 (gestionnaires : 9,38 %; portefeuille de référence : 7,30 %), les gestionnaires (T.A.L, Letko Brosseau et Fiera Capital) ont donné un meilleur rendement que celui qu'aurait généré la répartition cible de notre politique de placement, démontrant encore cette année que les gestionnaires retenus par le Comité de retraite s'est avéré judicieux, et qu'une gestion active a donné de meilleurs résultats que ne l'aurait fait une gestion passive et indicielle.

Tableau 8
Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement

	2017	1992* à 2017
Rendement du fonds régulier	10,59 %	9,38 %
Rendement de la politique de placement	7,96 %	7,30 %
Valeur ajoutée	2,63 %	2,08 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	1,90 %	1,89 %
Rendement réel de la caisse	8,69 %	7,49 %
* À compter du 29 février 1992		

Le graphique 11 illustre la valeur ajoutée dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.

Graphique 11
Écart de rendement entre la performance des gestionnaires et le portefeuille cible (en %)

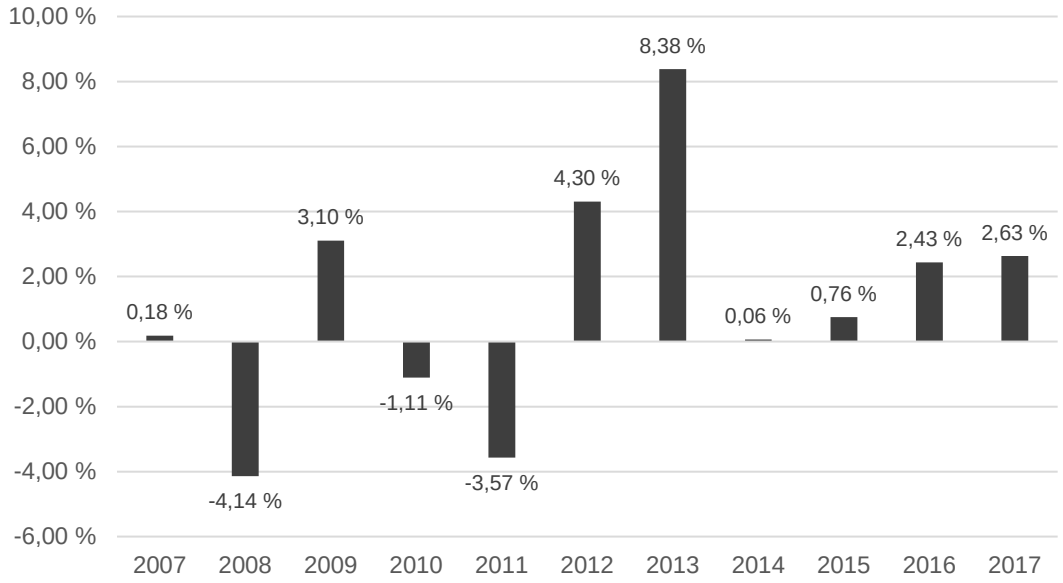

On constate la valeur ajoutée en 2017 (2,63 %) par rapport à la politique de placement. Il s'agit d'une performance positive réalisée grâce aux valeurs ajoutées enregistrées par les deux gestionnaires, particulièrement Fiera Capital.

Une comparaison de la performance obtenue par le fonds régulier pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché, est présentée dans le tableau 9. Les cibles sont documentées dans les tableaux 6 et 7.

Tableau 9
Indicateurs de performance pour 2017

Groupe d'actifs	Indice du marché	Rendements des gestionnaires	Rendements de Letko Brosseau	Rendements de Fiera Capital
Valeur court terme	0,55 %	0,09 %	-0,71 %	1,10 %
Obligations	2,52 %	1,89 %	0,95 %	3,41 %
Actions canadiennes	9,10 %	13,05 %	14,77 %	9,68 %
Actions étrangères	14,22 %	17,25 %	11,87 %	23,36 %
Rendement du portefeuille		**10,59 %**	**8,25 %**	**14,16 %**
Rendement du marché		**7,96 %**	**7,08 %**	**9,31 %**
Valeur ajoutée		**2,63 %**	**1,17 %**	**4,86 %**

En 2017, comme en 2016, ce sont les placements dans les actions canadiennes et étrangères qui ont contribué à la valeur ajoutée réalisée. La performance détaillée pour chacun des gestionnaires est disponible dans la section suivante.

Letko Brosseau

Le tableau 9 permet de comparer la performance obtenue par Letko Brosseau pour les différentes classes d'actifs en regard des indices du marché.

En 2017, la stratégie de Letko Brosseau affiche un rendement de 8,3 % par rapport à un rendement de 7,1 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat en 2002, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 2,8 %, pour un rendement annuel moyen de 9,0 %, soit un niveau supérieur aux objectifs fixés par la politique de placement.

À noter que les actifs du fonds régulier gérés par Letko Brosseau à la fin de 2017 s'élèvent à 120 242 222 $, soit 59,9 % de ce fonds.

La performance positive de Letko Brosseau en 2017 s'explique par les éléments suivants :

- Pour les actions canadiennes, le gestionnaire a maintenu un portefeuille surpondéré dans les secteurs de la consommation discrétionnaire et des industrielles et sous-pondéré dans le secteur des services financiers, l'énergie et les soins de santé. La sélection particulièrement judicieuse des titres est responsable d'une large part de la valeur ajoutée en 2017. À titre d'exemple, on mentionne les titres d'Air Canada et Bombardier (industrielles) et Ivanohe Mines et Hudbay Minerals (matériaux);

- Pour les actions étrangères, la stratégie affiche un rendement de 11,9 % avec une valeur retranchée de 2,3 %. Cette performance négative en termes relatifs provient principalement de la sélection des titres. En effet, la performance de l'indice est expliquée en grande partie par certains titres technologiques comme Facebook, Amazon, Netflix et Amazon. Le gestionnaire a choisi de ne pas inclure ces actions dans le portefeuille en raison de leur évaluation élevée par rapport à ce qui est raisonnable selon les critères de Letko Brosseau;

- Pour les obligations, l'objectif du gestionnaire est la préservation du capital. Cet objectif explique le positionnement très défensif avec une structure de placement basée sur une durée beaucoup plus courte que l'indice de référence (respectivement 1,9 année et 7,6 années). Ce positionnement est responsable de la valeur retranchée de 2017. Par ailleurs, les hausses enregistrées des taux d'intérêt n'ont pas eu l'effet escompté sur la performance de cette stratégie puisqu'elles n'ont pas encore touché d'une façon tangible les taux d'intérêt à long terme. Quant à la cote de risque, il importe de noter la bonne qualité du portefeuille obligataire détenu par ce gestionnaire;

- L'allocation des actifs avec la surpondération des actions et la sous-pondération des obligations a encore été cette année un facteur positif.

Fiera Capital

Le tableau 9 illustre également la performance obtenue par Fiera Capital pour les différentes classes d'actifs en regard des indices du marché.

Pour la quatrième fois sur les cinq années de contrat avec ce gestionnaire, Fiera Capital a généré une valeur ajoutée exceptionnelle (4,9 %). Ainsi, en 2017, la stratégie a enregistré un rendement de 14,2 % par rapport à un rendement de 9,3 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat en janvier 2013, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 2,2 % pour un rendement annuel moyen de 12,7 %, soit une performance très positive qui est conforme aux attentes fixées par la politique de placement.

Les actifs du fonds régulier gérés par Fiera Capital à la fin de 2017 s'élèvent à 80 483 533 $, soit 40,1 % de ce fonds.

La performance de Fiera Capital en 2017 s'explique par les éléments suivants :

- Pour les actions canadiennes, rappelons que la stratégie choisie a une approche fondamentale ascendante de style « Core ». Dans un marché canadien haussier, cette stratégie a enregistré un rendement de 9,7 % avec une valeur ajoutée modeste de 0,6 %. Il s'agit d'une performance positive en termes absolus et en termes relatifs compte tenu de la nature de la stratégie. Cette plus-value est expliquée par la sélection de certains titres comme Methanex Corp et Dollarama. Le choix de ne pas investir dans le titre d'Enbridge était également un choix judicieux de la part du gestionnaire;

- Pour les actions mondiales, la stratégie se base sur une approche fondamentale qui identifie des entreprises d'excellentes qualités ayant des évaluations attrayantes et un potentiel de croissance supérieur. En 2017, la stratégie a affiché un rendement de 23,4 % avec une valeur ajoutée exceptionnelle de 9,2 %. Cette contribution provient principalement de la sélection des titres comme Sherwin Williams C, Nike Inc. Corp. et Keyence Corp.;

- Pour les titres à revenu fixe, la performance supérieure à celle du FTSE TMX Univers obligataire (respectivement 3,4 % et 2,5 %) s'explique par la valeur ajoutée de la stratégie tactique en raison d'une gestion judicieuse de la durée. L'autre stratégie choisie, soit la stratégie active qui est indicielle dans une large mesure, a enregistré une performance légèrement positive, ce qui est conforme aux attentes. Quant à la cote de risque, il importe de noter la bonne qualité du portefeuille obligataire détenu par Fiera Capital;

- L'allocation des actifs avec la surpondération des actions au détriment des obligations a encore été cette année un facteur positif.

Mentionnons que Fiera Capital est signataire des « Principes pour l'investissement responsable (PRI) » de l'Organisation des Nations Unies. Fiera Capital est également signataire de la « Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques ».

HISTORIQUE DES RENDEMENTS DU FONDS RÉGULIER

Les rendements du fonds régulier des 26 dernières années se terminant le 31 décembre 2017, comparativement aux rendements du portefeuille cible, sont présentés au tableau 10.

Tableau 10
Historique du rendement annuel du fonds régulier

Année	Rendements du fonds régulier	Rendements du portefeuille cible	Valeur ajoutée (retranchée)
1992	5,9 %	6,6 %	-0,7 %
1993	16,7 %	17,9 %	-1,2 %
1994	3,1 %	2,3 %	0,8 %
1995	15,1 %	14,7 %	0,4 %
1996	14,0 %	13,3 %	0,7 %
1997	14,0 %	11,8 %	2,2 %
1998	10,4 %	10,3 %	0,1 %
1999	16,2 %	13,7 %	2,5 %
2000	5,7 %	5,6 %	0,1 %
2001	0,6 %	-3,2 %	3,8 %
2002	2,2 %	-4,8 %	7,0 %
2003	21,7 %	14,0 %	7,7 %
2004	14,8 %	9,4 %	5,4 %
2005	16,8 %	12,4 %	4,4 %
2006	21,2 %	11,9 %	9,3 %
2007	1,6 %	1,4 %	0,2 %
2008	-18,5 %	-14,3 %	-4,2 %
2009	16,1 %	13,0 %	3,1 %
2010	7,5 %	8,6 %	-1,1 %
2011	-2,6 %	1,0 %	-3,6 %
2012	12,0 %	7,6 %	4,4 %
2013	21,7 %	13,4 %	8,3 %
2014	10,9 %	10,8 %	0,1 %
2015	7,0 %	6,3 %	0,8 %
2016	8,7 %	6,2 %	2,4 %
2017	10,6 %	8,0 %	2,6 %

FONDS CONSERVATEUR

Le graphique 12 illustre la répartition retenue par le gestionnaire pour le fonds conservateur en 2017.

Graphique 12
Répartition des actifs du fonds conservateur
au 31 décembre 2017

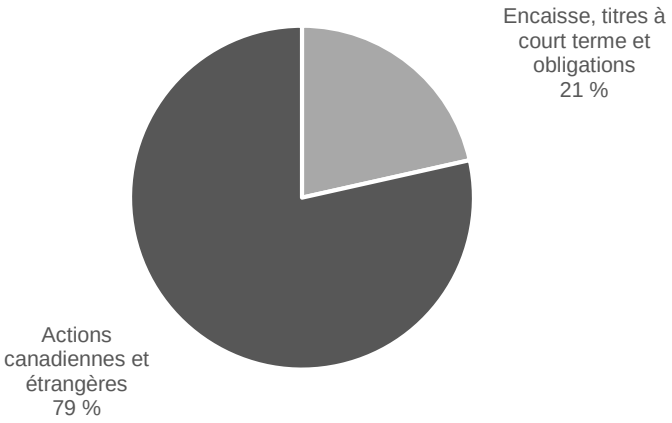

Les cibles sont :	
Encaisse, titres à court terme et obligations	80 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	20 %
Total	**100 %**

Le fonds conservateur vise à offrir une autre option de placement aux participants à l'approche de la retraite et qui souhaitent investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés. En conséquence, la politique de placement retenue pour ce fonds a comme objectif de réduire la possibilité de pertes à la suite d'une baisse importante des marchés financiers.

Le tableau 11 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et permet de constater la valeur retranchée en 2017.

Tableau 11
Fonds conservateur
Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement

	2017	2009* à 2017
Rendement du gestionnaire	3,5 %	5,4 %
Rendement de la politique	4,5 %	6,0 %
Valeur retranchée	-1,0 %	-0,6 %
IPC	1,9 %	1,7 %
Rendement réel de la caisse	1,6 %	3,7 %
* À compter du 31 mai 2009		

Le rendement du fonds conservateur est de 3,5 % en 2017, avec une valeur retranchée de 1,0 % par rapport au portefeuille de référence. Cette valeur retranchée s'explique en grande partie par les stratégies du gestionnaire qui consistent à :

- Un investissement dans un portefeuille obligataire avec une durée très courte par rapport à l'indice; cette stratégie n'a pas été bénéfique, étant donné que les taux d'intérêt à long terme n'ont pas connu une augmentation notable en 2017;
- Une sélection des titres de participation canadiens et particulièrement étrangers, qui n'était pas une stratégie avantageuse en 2017, et ce, comme expliquée précédemment.

Les graphiques 13 et 14 rappellent que l'objectif du gestionnaire dans cette catégorie d'actifs est d'investir dans un portefeuille obligataire de qualité et de réduire le risque de perte financière importante.

Graphique 13
Fonds conservateur
Distribution du revenu fixe (2017)

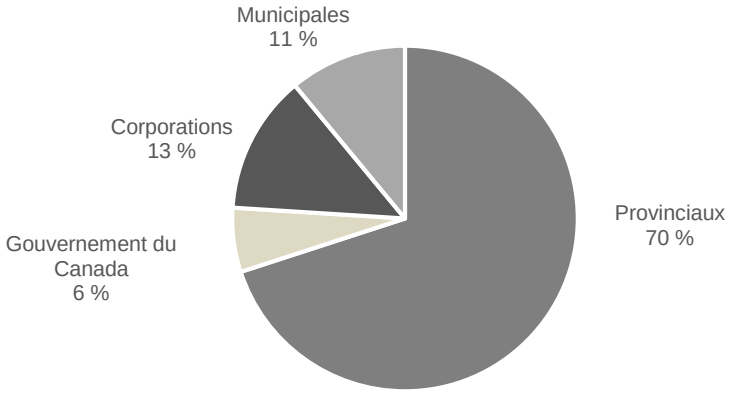

Graphique 14
Fonds conservateur
Cote de risques des obligations (2017)

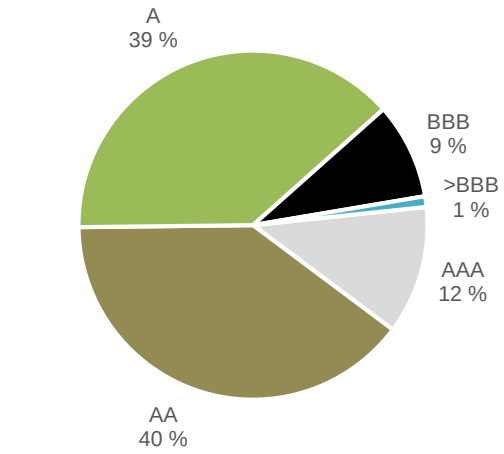

HISTORIQUE DES RENDEMENTS DU FONDS CONSERVATEUR

Les rendements du fonds conservateur depuis sa création le 31 mai 2009 et se terminant le 31 décembre 2017, comparativement aux rendements du portefeuille cible, sont présentés au tableau 12.

Tableau 12
Historique du rendement annuel du fonds conservateur

Année	Rendements du fonds conservateur	Rendements du portefeuille cible	Valeur ajoutée (retranchée)
2009	5,6 %	7,0 %	-1,4 %
2010	6,1 %	7,6 %	-1,5 %
2011	3,4 %	6,7 %	-3,3 %
2012	5,4 %	5,2 %	0,2 %
2013	9,5 %	4,0 %	5,5 %
2014	5,4 %	9,7 %	-4,3 %
2015	2,7 %	4,5 %	-1,8 %
2016	4,9 %	3,3 %	1,6 %
2017	3,5 %	4,5 %	-1,0 %
	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau		

Perspective 2018

L'année 2018 s'annonce occupée pour le Comité de retraite et pour la Direction du Régime. Elle permettra d'entamer de nouveaux dossiers et de finaliser certains projets amorcés en 2017.

Parmi ceux-ci, mentionnons le système de décaissement qui permet aux participants non actifs de recevoir des prestations variables. Après le démarrage de la campagne d'adhésion et le traitement des premiers adhérents à cette option, tous les efforts seront maintenant déployés afin de mieux promouvoir ce système auprès des chargés de cours. Tous les efforts seront également déployés pour l'administration des dossiers des participants qui ont déjà choisi cette option. Le bilan final du premier exercice sera déposé à l'automne 2018 au Comité de retraite.

Concernant le suivi du rapport sur la gestion des risques, la poursuite du dossier permettra d'identifier les risques les plus importants parmi les 26 risques étudiés pour ensuite faire une analyse détaillée des contrôles desdits risques. L'objectif est de mettre en place des mesures concrètes afin de rendre l'analyse des risques opérationnelle.

Pour le volet placement, après la révision de la politique de placement et l'évaluation des mandats des gestionnaires, le Comité de placement continuera comme convenu ses recherches afin de bonifier la stratégie des revenus fixes.

Enfin, le volet information aux participants demeurera, comme par les années passées, une priorité pour les membres du Comité de retraite. Par conséquent, des mises à jour fréquentes seront publiées sur le site Web du Régime à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/rrcc

À noter que le site Web du Régime a subi des modifications technologiques pour favoriser une meilleure consultation sur les tablettes électroniques et les téléphones intelligents.

Membres du Comité de retraite

UQAM

Mme Marie Bouvier*
Chargée de cours
bouvier.marie@uqam.ca
Représentante des chargés de cours

M. Jean Bégin
Directeur
Division de la rémunération globale du Service des ressources humaines
begin.jean@uqam.ca
Représentant de l'employeur

UQTR

M. Léo Marcotte**
Président
Chargé de cours
leo.marcotte@uqtr.ca
Représentant des chargés de cours

M. Éric Hamelin*
Directeur
Service des ressources humaines
eric.hamelin@uqtr.ca
Représentant de l'employeur

UQAC

M. Mustapha Élayoubi*
Chargé de cours
elayoubi7@hotmail.ca
Représentant des chargés de cours

M. Érick Chamberland
Doyen des affaires départementales
erick_chamberland@uqac.ca
Représentant de l'employeur

UQAR

Mme Hélène Montreuil**
Chargée de cours
helene@madamemontreuil.ca
Représentante des chargés de cours

M. Simon Corriveau**
Vice-président
Directeur
Services à la communauté universitaire au campus de Lévis
simon_corriveau@uqar.ca
Représentant de l'employeur

UQO

M. Gilles Pelletier
Chargé de cours
gilles.pelletier@uqo.ca
Représentant des chargés de cours

M. Mario Auclair**
Directeur
Service des ressources humaines
mario.auclair@uqo.ca
Représentant de l'employeur

UQAT

M. Benoit Perron
Chargé de cours
benoit.perron4@uqat.ca
Représentant des chargés de cours

M. Ghislain Girard
Directeur des finances et des approvisionnements
ghislain.girard@uqat.ca
Représentant de l'employeur

ENAP

M. Claude Paul-Hus
Chargé de cours
claude.paul-hus@enap.ca
Représentant des chargés de cours

Mme Lyne Drapeau*
Directrice
Service des ressources humaines
lyne.drapeau@enap.ca
Représentante de l'employeur

ÉTS

Mme Katy Lagacé
Chargée de cours
katy.lagace@etsmtl.ca
Représentante des chargés de cours

Mme Élaine-Annie Bédard
Directrice
Service des ressources financières
elaine-annie.bedard@etsmtl.ca
Représentante de l'employeur

REPRÉSENTANTE DES PARTICIPANTS NON ACTIFS

Mme Thérèse Lafrance
lafrance.therese@uqam.ca

MEMBRE INDÉPENDANT

M. Martin Latulippe
martin.latulippe@bretraite.ulaval.ca

MEMBRE EXTERNE

M. Marc-André Lapointe
marc-andre.lapointe2@usherbrooke.ca

DIRECTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS - RRCCUQ

M. Jean-Philippe Tremblay
Directeur du Régime
rrccuq@uquebec.ca

Mme Josée Boutet
Technicienne en régime de retraite
rrccuq@uquebec.ca

M. Zaki Taboubi
Conseiller
rrccuq@uquebec.ca

* Membre du Comité de placement
** Membre du Comité exécutif

En 2017, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation de 86 %.

EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2017

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

États financiers
Au 31 décembre 2017

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

MALLETTE

Mallette S.E.N.C.R.L.

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4

Téléphone **418 653-4431**
Télécopie 418 656-0800
Courriel info.quebec@mallette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participants du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec au 31 décembre 2017, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

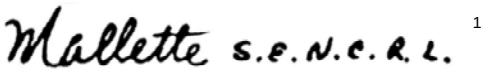

[1]

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 6 avril 2018

[1] CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique nº A110548

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 décembre

	2017	2016
ACTIF		
PLACEMENTS (note 3)		
Marché monétaire	**8 863 229 $**	4 958 126 $
Obligations	**35 337 504**	33 098 682
Fonds communs	**87 128 665**	74 128 410
Actions canadiennes	**30 400 345**	29 263 889
Actions étrangères	**41 258 792**	38 339 967
	202 988 535	179 789 074
CRÉANCES À RECEVOIR		
Cotisations de l'employeur	**475 289**	605 973
Cotisations des participants	**475 289**	605 973
Cotisations volontaires	**2 574**	1 591
Revenus de placements	**372 225**	360 975
Taxes à la consommation	**59 229**	53 948
Autres (note 6)	**23 027**	31 322
	1 407 633	1 659 782
ENCAISSE	**2 287 467**	3 308 695
	206 683 635	184 757 551
PASSIF		
CHARGES À PAYER (note 5)	**263 676**	267 644
PRESTATIONS À PAYER	**152 626**	67 002
SOLDE À PAYER SUR LES TRANSACTIONS MOBILIÈRES	**-**	68 000
	416 302	402 646
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	**206 267 333 $**	184 354 905 $
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE	**206 267 333 $**	184 354 905 $

Pour le comité de retraite :

_____, administrateur

_____, administrateur

MALLETTE

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2017	2016
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations de l'employeur	**6 223 301 $**	5 759 515 $
Cotisations des participants		
Régulières	**6 223 301**	5 759 515
Volontaires	**2 276 616**	523 079
Transferts provenant d'autres régimes	**206 203**	85 904
	14 929 421	12 128 013
Revenus de placements		
Intérêts	**1 138 909**	993 507
Dividendes	**2 116 338**	1 718 451
Fonds communs de placements	**1 320 645**	1 428 919
Pertes de change	**(243 350)**	(97 360)
	4 332 542	4 043 517
Variations des justes valeurs des placements	**15 172 168**	10 539 700
	34 434 131	26 711 230
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	**90 207**	87 201
Assurances fiduciaires	**9 115**	9 173
Auditeur	**8 753**	8 973
Frais de formation, de déplacement et de représentation	**18 787**	17 688
Frais d'enregistrement	**28 682**	28 267
Frais divers	**2 699**	12 013
Fiduciaire	**81 803**	83 612
Gestionnaires de placements	**624 164**	566 334
Honoraires professionnels	**18 118**	23 154
Soutien administratif	**150 039**	135 100
	1 032 367	971 515
Prestations versées		
Cessations d'emploi	**354 521**	415 778
Décès	**608 396**	604 783
Retraites	**10 247 651**	7 556 909
	11 210 568	8 577 470
Transferts vers d'autres régimes	**278 768**	482 218
	12 521 703	10 031 203
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	**21 912 428**	16 680 027
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice	**184 354 905**	167 674 878
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice	**206 267 333 $**	184 354 905 $

MALLETTE

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec (Université) offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisations du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations de l'employeur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant, laquelle est portée au crédit de ce participant.

Cotisations volontaires

Tout participant, peu importe qu'il soit un participant actif ou un participant non actif, peut transférer au Régime toute somme en provenance d'un autre régime de pension agréé (RPA), d'un compte de retraite immobilisé (CRI) ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dont il est le rentier. Les sommes ainsi transférées sont alors traitées à titre de cotisations volontaires et ne sont pas déductibles du revenu du participant.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable au cours des années précédant leur départ à la retraite.

Les actifs de ce fonds sont investis dans des fonds communs d'obligations et d'actions présentés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de la situation financière.

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par le Régime pour le compte des participants vers un autre régime de retraite, un compte de retraite immobilisé, un fonds de revenu viager ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite peut acheter une rente annuelle viagère auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte devient non immobilisé et est transféré à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

À partir du 1er janvier 2018, le participant non actif peut recevoir des prestations variables à même la caisse du Régime selon des modalités similaires à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Ce revenu de retraite est administré selon le statut des sommes accumulées dans le Régime.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements de marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Comptabilisation des revenus

Les cotisations salariales et les cotisations de l'employeur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants à l'employeur.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs de placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

	2017	2016
Marché monétaire		
Papiers commerciaux	**154 606 $**	- $
Billets provinciaux	**3 324 161**	2 696 096
Bons du Trésor	**5 384 462**	2 262 030
	8 863 229	4 958 126
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	**1 716 293**	1 718 414
Provinciales	**27 095 452**	26 732 319
Municipales	**4 837 000**	2 361 504
Corporatives	**1 688 759**	2 286 445
	35 337 504	33 098 682
Fonds communs		
Marché monétaire	**10 324 569**	3 199 257
Obligations	**19 683 595**	15 656 751
Actions*	**57 120 501**	55 272 402
	87 128 665	74 128 410
À reporter	**131 329 398 $**	112 185 218 $

3. PLACEMENTS (suite)

	2017	2016
Reporté	**131 329 398 $**	112 185 218 $
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	**4 092 456**	3 574 389
Industrie	**3 341 341**	3 037 838
Télécommunications	**2 280 948**	2 553 936
Consommation discrétionnaire	**6 334 690**	6 187 595
Biens de consommation de base	**822 927**	708 264
Énergie	**6 606 518**	6 508 501
Finance	**6 061 164**	5 825 792
Technologie de l'information	**860 301**	867 574
	30 400 345	29 263 889
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	**3 111 650**	1 986 554
Australie	**501 515**	304 423
Bermudes	**330 023**	347 561
Brésil	**91 273**	108 453
Danemark	**954 727**	934 407
Espagne	**427 964**	436 772
États-Unis	**19 833 252**	20 119 741
Finlande	**296 367**	293 898
France	**4 157 116**	4 055 631
Irlande	**912 604**	671 351
Japon	**4 243 465**	2 990 381
Pays-Bas	**3 548 557**	3 668 082
Portugal	**371 313**	-
Royaume-Uni	**1 729 764**	1 717 837
Suisse	**749 202**	704 876
	41 258 792	38 339 967
	202 988 535 $	179 789 074 $

* Au 31 décembre 2017, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 71 % (2016 - 69 %).

3. PLACEMENTS (suite)

Les valeurs unitaires des fonds sont les suivantes :

	2017	2016
Fonds régulier	**41,7324 $**	37,9240 $
Fonds conservateur	**15,7149 $**	15,1391 $

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

			2017
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Total**
Marché monétaire	**8 738 032 $**	**125 197 $**	**8 863 229 $**
Obligations	**28 811 745**	**6 525 759**	**35 337 504**
Fonds communs	**-**	**87 128 665**	**87 128 665**
Actions	**71 659 137**	**-**	**71 659 137**
	109 208 914 $	**93 779 621 $**	**202 988 535 $**

			2016
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	4 958 126 $	- $	4 958 126 $
Obligations	27 042 119	6 056 563	33 098 682
Fonds communs	-	74 128 410	74 128 410
Actions	67 603 856	-	67 603 856
	99 604 101 $	80 184 973 $	179 789 074 $

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016, il n'y a eu aucun transfert significatif dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2.

MALLETTE

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à des gestionnaires qui ont la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le comité de placement, relevant du comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier - Letko Brosseau)

	2017	2016
AAA	**11 %**	9 %
AA	**34**	37
A	**51**	49
BBB	**4**	5
	100 %	100 %

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds régulier - Fiera Capital)

	2017	2016
AAA	**24 %**	28 %
AA	**32**	25
A	**28**	36
BBB	**10**	10
Non cotées*	**6**	1
	100 %	100 %

* Les placements non cotés à l'intérieur des fonds communs se composent d'encaisse, d'instruments financiers à court terme et d'obligations de certaines municipalités.

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur - Letko Brosseau)

	2017	2016
AAA	**12 %**	10 %
AA	**39**	41
A	**39**	38
BBB	**9**	11
Inférieur à BBB	**1**	-
	100 %	100 %

Aux 31 décembre 2017 et 2016, l'échéance des obligations du fonds régulier, excluant les sous-jacents des fonds communs, est la suivante :

			2017
	Cinq ans et moins	**Six à dix ans**	**Onze ans et plus**
	33 305 193 $	**2 032 311 $**	**- $**

			2016
	Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
	27 242 680 $	4 971 970 $	884 032 $

MALLETTE

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et de l'employeur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2017, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations, excluant les fonds communs, auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 671 000 $ (2016 - 794 000 $), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises et une proportion de 21 % (2016 - 22 %), excluant les sous-jacents des fonds communs, est investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2017, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 4 324 000 $ (2016 - 3 957 000 $). Cette sensibilité ne tient pas compte des sous-jacents des fonds communs. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions et dans des fonds communs. Au 31 décembre 2017, si les cours des actions ou des fonds communs avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 15 879 000 $ (2016 - 14 173 000 $). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

5. CHARGES À PAYER

	2017	2016
Salaires et charges sociales	**50 000 $**	50 000 $
Frais d'enregistrement	**28 402**	27 570
Honoraires de gestion	**137 221**	121 826
Frais du fiduciaire	**6 941**	29 849
Soutien administratif	**29 602**	23 479
Déductions à la source	**11 510**	-
Autres	**-**	14 920
	263 676 $	267 644 $

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'employeur, dans le cours normal de ses activités, fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

Les dépenses relatives aux frais de déplacement des membres du comité de retraite sont remboursées par le Régime, lequel les réclame ensuite aux établissements participants. Un montant total de 23 027 $ a ainsi été avancé par le Régime et est à recevoir au 31 décembre 2017 (2016 - 31 322 $).

7. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

RRCCUQ

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

475, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H7
Téléphone : 418 657-4327
rrccuq@uquebec.ca
www.uquebec.ca/rrcc/